



OCTAssociation

**ASSOCIATION OF THE OVERSEAS COUNTRIES AND
TERRITORIES OF THE EUROPEAN UNION ("OCTA")**

ASSOCIATION PTOM

LGO ASSOCIATIE

OVERSØISKE LANDE OG TERRITORIERS ASSOCIATION

Déclaration politique
de la Conférence ministérielle 2012 d'OCTA

le 25 septembre 2012 à Ilulissat

Les représentants des Pays et Territoires d'Outre-mer de l'UE se sont réunis à Ilulissat (Groenland) le 25 septembre 2012 à l'occasion de leur 11^{ème} Conférence ministérielle. Ils ont examiné la situation de leurs territoires, leur coopération avec l'Union européenne (UE), la proposition législative de la Commission européenne (CE) pour la révision de la Décision d'Association Outre-mer (DAO) et les défis auxquels ils font face en termes de croissance verte, et ont adopté la Déclaration suivante :

Les PTOM regrettent l'annulation de la participation du Commissaire au Forum UE-PTOM. Les PTOM réclament qu'on leur accorde plus de priorité et de visibilité politiques. Les PTOM demandent au Commissaire et aux Ministres des Etats Membres d'être présents à ces réunions annuelles de haut niveau pour échanger sur leurs relations politiques, économiques, légales et financières.

NOTRE VISION COMMUNE

De l'arctique au pôle sud en passant par les tropiques, les Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM) sont, sur la scène mondiale, d'une importance et d'une valeur stratégique de premier plan.

Les PTOM souhaitent mettre en avant l'importance de leur histoire commune avec l'Union européenne et être donc reconnus à part entière comme des pays et territoires d'intérêt géostratégique, économique et environnemental pour l'Europe et le monde. Les PTOM, à l'échelle individuelle tout comme régionale, sont des atouts et doivent être reconnus pour leur

valeur stratégique pour l'Union européenne au regard de leur position géographique en Arctique, dans les Caraïbes, l'Océan indien, l'Atlantique Sud, l'Antarctique et le Pacifique.

Les PTOM s'accordent collectivement sur cinq piliers concernant leur coopération avec la Commission européenne sur lesquels le partenariat UE-PTOM doit s'appuyer : inclusion, visibilité, flexibilité et surtout un dialogue effectif et un partage de l'information accrus. Les PTOM attendent du futur cadre légal de la coopération avec l'Union européenne qu'il soit plus adapté aux enjeux de leur développement et de leur croissance à venir.

Les PTOM sont convaincus que le renforcement des capacités institutionnelles par la future assistance technique aura une influence bénéfique sur leur coopération, y compris avec les partenaires extérieurs. Dans ce domaine, la feuille de route OCTA 2013 donne les orientations nécessaires concernant les objectifs prioritaires de l'association à moyen terme.

Les PTOM reconnaissent que la proposition de DAO a été soumise au Conseil en juillet et demandent à la Commission de bien vouloir prendre en compte leurs préoccupations additionnelles dans le cadre des discussions avec le Conseil.

CROISSANCE DURABLE

Les PTOM font partie de la famille européenne et considèrent qu'il est nécessaire et souhaitable d'examiner comment les objectifs communs des PTOM et de l'UE peuvent être atteints.

Les PTOM partagent les mêmes handicaps et les mêmes contraintes et caractéristiques permanentes que les régions ultrapériphériques (RUP) mais restent un cas à part en matière de développement durable.

Ces facteurs sont essentiellement liés à l'isolement et autres caractéristiques géographiques, ainsi qu'à la structure des économies et des marchés des PTOM. En termes d'économies, les PTOM se définissent par la petite taille de leurs marchés intérieurs, la dépendance à un ou quelques secteurs, une base d'exportation étroite ou sous-développée, et une forte exposition

aux chocs économiques externes. En termes d'environnement, certains PTOM font face à des climats et une topographie peu favorables ; leur population est faible, et ils font partie des sociétés les plus vulnérables aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. Les PTOM doivent répondre à des défis importants pour surmonter leur vulnérabilité et les obstacles à leur développement sans aide extérieure en raison de leurs ressources internes limitées. Considérées dans leur ensemble, ces facteurs sont des raisons évidentes justifiant l'aide de l'UE.

Cependant, il doit être reconnu qu'en dépit de ces synergies, les besoins spécifiques de chaque PTOM en termes de développement sont divers et qu'une approche flexible est nécessaire afin de répondre à leurs priorités de développement visant la durabilité.

La croissance verte en termes d'éducation, d'innovation et de recherche est vitale pour la continuité de la croissance et pour la diversification des économies des PTOM.

Les PTOM encouragent vivement l'Union européenne à leur fournir les ressources financières ainsi qu'en termes de transfert de technologies et de renforcement des capacités, à un niveau au moins comparable à celui disponible sous le régime précédent. Le développement d'une économie plus verte permettra de générer des opportunités de croissance économique significatives et plus durables, bénéficiant simultanément à la relance économique et à la préservation de l'environnement.

Par exemple, les PTOM soulignent qu'il existe des options commercialement viables pour fournir de l'énergie, telle que l'éolien, le solaire, la géothermie et l'exploitation de l'énergie marémotrice, et que de nombreux PTOM sont particulièrement adaptés à ces opportunités en raison de leur situation géographique. Pour autant, les technologies permettant d'exploiter ces ressources doivent être rendues accessibles, abordables, et adaptables aux besoins et circonstances spécifiques des communautés PTOM. Les PTOM estiment indispensable que soit favorisé l'accès pérenne et sécurisé des territoires difficilement accessibles.

De plus, en conformité avec la provision du Chapitre 1, Article 1.2 de la Charte des Nations Unies, les PTOM appellent la Commission européenne à s'assurer que les droits absolus des citoyens des PTOM ne soient pas compromis dans ses négociations et relations avec les États

et organisations régionales.

MOYENS DE MISE EN OEUVRE

Chaque PTOM a une responsabilité de premier ordre dans son développement économique et social et dans la réalisation de ses objectifs en matière de croissance verte. Pour autant, les PTOM doivent mobiliser efficacement les ressources et utiliser les financements disponibles de sources diverses afin de soutenir ces ambitions.

Malgré leurs succès économiques, certains PTOM sont largement dépendants du soutien de leur Etat Membre ou de l'UE. Economiquement, certains sont également marginalisés en raison de leur isolement géographique des principaux marchés mondiaux, alors que d'autres dépendent largement de ces marchés, les rendant vulnérables aux fluctuations de l'économie mondiale. Ces facteurs augmentent la vulnérabilité des PTOM. Ces derniers considèrent que leur partenariat avec l'UE devrait être basé sur la reconnaissance de leurs contraintes en termes de vulnérabilité, d'accessibilité et en matière d'économie.

DANS LE CONTEXTE DES NEGOCIATIONS SUR LA DAO, EN APPELLENT A LA COMMISSION POUR :

- Engager un véritable dialogue

Sur la base de la méthodologie existante, les PTOM demandent à formaliser leur co-présidence de toutes les instances de dialogue, y compris les groupes de travail. Le fonctionnement de ces mécanismes de consultation doit être amélioré par la préservation de la périodicité des réunions, le recours systématique à des comités communs pour fixer l'ordre du jour et l'usage des technologies de communications existantes.

Les PTOM demandent que leur statut d'observateur soit maintenu en ce qui concerne les forums ou autres instances de dialogue entre l'UE, le groupe d'Etats Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP), les RUP et les partenaires externes lorsque cela est pertinent. Ceci est essentiel au renforcement de la visibilité des PTOM et de la coopération régionale.

- Simplifier l'aide au développement

La DAO et son règlement d'application doivent contenir des mesures spécifiques pour simplifier et raccourcir les processus de programmation et d'exécution des allocations du FED et permettre une meilleure coopération avec les ACP, RUP et non-ACP, ainsi qu'avec les autres PTOM quelle que soit leur localisation géographique.

Sur la base de l'étude sur les systèmes statistiques des PTOM, une assistance technique supplémentaire pour le développement de leurs systèmes statistiques serait la bienvenue, afin de mesurer avec plus d'exactitude leur vulnérabilité et niveau de développement et d'atteindre les standards internationaux qui permettront une meilleure comparabilité de leurs indicateurs macro-économiques (en particulier, des mesures de la parité en pouvoir d'achat sont nécessaire).

- Promouvoir la participation des PTOM aux programmes de l'UE

Les PTOM se réjouissent de la réaffirmation du principe d'éligibilité des PTOM à tous les programmes et instruments communautaires et notent que les appels à projets dédiés sont utiles au développement de la coopération avec les autres régions de l'UE. Néanmoins, ils demandent à la Commission :

- De s'assurer que l'éligibilité des PTOM soit mentionnée dans tous les programmes, étant donné que les critères d'éligibilité sont soumis aux règles et objectifs spécifiques à chaque programme ;
- De généraliser à tous les programmes et instruments du budget général de l'UE, y compris LIFE, les engagements pris par l'UE concernant la participation des PTOM à ses initiatives dans les domaines de la jeunesse, l'éducation et la recherche ;
- D'engager le travail préparatoire nécessaire à la pérennisation du mécanisme BEST étant donné le succès de l'action pilote, son importance pour les entités ultramarines de l'UE, la nécessité de sauvegarder leurs intérêts en la matière, et sa valeur ajoutée en termes d'efficacité et de visibilité.

-

- Soutenir les stratégies commerciales des PTOM

Les PTOM se réjouissent de la reconnaissance par l'UE que les PTOM devraient pouvoir bénéficier du meilleur traitement offert à n'importe lequel de ses autres partenaires commerciaux. Néanmoins, ils notent avec inquiétude les nouvelles conditions administratives basées sur les certificats concernant les règles d'origine.

De plus, les PTOM demandent l'introduction de règles d'origine qui s'alignent sur celles applicables aux pays les moins avancés sous le Système Généralisé de Préférences (SGP) si elles sont plus favorables que les règles en vigueur dans l'actuelle Décision d'Association Outre-mer afin de parer à l'érosion des préférences commerciales.

Les PTOM demandent une consultation accrue, y compris avec les Etats Membres, avant le lancement de négociations commerciales bilatérales avec des pays tiers ou des organisations régionales au vu de leur impact éventuel pour les PTOM.

Certains PTOM bénéficient d'une position stratégique à proximité de marchés émergents et ont beaucoup à offrir aux entreprises européennes recherchant des plateformes commerciales sûres, fiables et accessibles. A cet effet, nous demandons à la Commission de soutenir les PTOM dans le développement de ce potentiel à travers des instruments spécifiques quand cela se justifie.

Enfin, la procédure de programmation du projet « Stratégies Territoriales pour l'Innovation » doit être finalisée au sein de la Commission afin que la mise en œuvre puisse commencer en 2013. Les PTOM sont impatients de bénéficier de ce programme majeur en préparation avec la Commission depuis 2009.

- Reconnaître la valeur des services financiers pour les économies des PTOM et le commerce mondial

Les PTOM sont reconnus comme répondant aux plus hauts standards de régulation par les institutions internationales qui les fixent et un certain nombre d'entre eux contribuent de manière significative au commerce international, aux investissements et aux affaires en facilitant les activités des marchés de capitaux internationaux qui soutiennent la croissance et la relance économique.

L'Union européenne est appelée à reconnaître que la mise en œuvre des standards internationaux en termes de régulation financière et de partage de données à caractère fiscal ressort de la responsabilité des PTOM dans leur juridiction ; et à s'assurer qu'il ne persiste aucune barrière irrégulière à l'accès des PTOM au marché européen.

REFERENCE

Signé à Ilulissat, ce 25 septembre 2012



Pour la Délégation d' **Anguilla**

Honourable Hubert B. HUGHES, Chief Minister and Minister of Finance, Economic Development, Investment, Commerce and Tourism



Pour la Délégation d' **Aruba**

Honourable Edwin ABATH, Minister Plenipotentiary



Pour la Délégation de **Bonaire**

Mrs. Dr. Lydia EMERENCIA, Governor



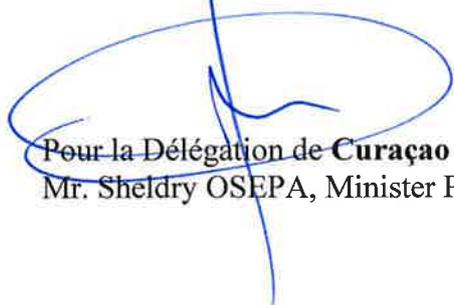
Pour la Délégation des **Iles Vierges Britanniques**

Dr. the D. Honourable Orlando SMITH, OBE, Premier and Minister of Finance



Pour la Délégation des Iles **Cayman**

Honourable W. McKeeva BUSH, OBE, JP, Premier and Minister of Finance, Tourism & Development



Pour la Délégation de **Curacao**

Mr. Sheldry OSEPA, Minister Plenipotentiary of Curacao in the Netherlands

Pour la Délégation des **Iles Falkland**
Honourable Roger EDWARDS, Member of the Legislative Assembly

Pour la Délégation du **Groenland**
Honorable Premier Kuupik VANDERSEE KLEIST

Pour la Délégation de **Mayotte**
Monsieur Saïd AHAMADI, 3ème Vice-Président du Conseil Général

Pour la Délégation de **Montserrat**
Honourable Reuben T. MEADE, Premier

Pour la Délégation de la **Nouvelle-Calédonie**
Monsieur Harold MARTIN, Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Pour la Délégation de la **Polynésie Française**
Monsieur Charles GARNIER, Chef du bureau des affaires européennes

Pour la Délégation de **Pitcairn**
Councilor Jacqueline CHRISTIAN, Community Development Portfolio

Pour la Délégation de **Saba**
Mr. Menno VAN DER VELDE, Island Secretary

Pour la Délégation de **Saint-Barthélemy**
Monsieur Bruno MAGRAS, Président de la Collectivité territoriale

Pour la Délégation de **St. Eustache**
Mr. Nicolaas SNEEK, Commissioner of Finance

Pour la Délégation de **Sainte-Hélène, Ascension, Tristan da Cunha**
Honourable Anthony GREEN, Elected Member of the Executive Council

Pour la Délégation de **Sint Maarten**
Honourable Mr. Mathias S. VOGES, Minister Plenipotentiary of Sint Maarten

Pour la Délégation de **Saint-Pierre-et-Miquelon**
Monsieur Stephane ARTANO, Président du Conseil territorial

Pour la Délégation des **Terres Australes et Antarctiques Françaises**
Monsieur Pascal BOLOT, Préfet & Administrateur supérieur des TAAF



Pour la Délégation de **Wallis et Futuna**

Monsieur Michel JEANJEAN, Préfet, Administrateur supérieur des îles